



Votre délégataire du service d'eau potable renouvelle les compteurs d'eau



Dans le cadre des prestations que nous assurons pour le service d'eau de votre collectivité locale, nous vous informons que Veolia Eau doit intervenir prochainement sur certains compteurs d'eau, à ses frais, pour les renouveler.

- Si votre compteur est accessible (sur la voie publique), votre présence n'est pas indispensable. En cas de changement du compteur, vous recevrez le compte-rendu de notre intervention par courrier.
- Si votre compteur n'est pas accessible sans votre présence (en domaine privé), vous devez prendre rendez-vous avec l'un de nos techniciens au **0969 323 529** . (numéro non surtaxé)

Pour notre intervention, nous vous demandons de bien vouloir vous assurer que l'accès à votre compteur soit totalement dégagé (absence de terre, racines, arbustes...).

En cas d'absence, un avis de passage sera déposé. Conformément au règlement de service d'eau potable, vous avez l'obligation de faciliter l'installation du compteur d'eau potable et de son dispositif de télérelevé.

Dans le cas où notre intervention serait infructueuse et en l'absence de prise de rendez-vous de votre part, des frais de déplacement seront facturés sur votre prochaine facture d'eau.

Une question? comment nous contacter:



Accédez à l'ensemble de nos services avec notre application mobile **Veolia & moi** :

